

## SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le septième jour du mois d'août en l'an deux mille vingt-trois, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures.

Présents : **LE MAIRE:**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
Mme Sophie Côté

Absents :  
Mme Mylène Neault  
M. Alex Papineau  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe : Madame Christiane Couture

Présence de 4 citoyens

1. Mot du Maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal - Séance ordinaire du 03 juillet 2023
4. Période de déclarations et de questions du conseil municipal
5. Première période de questions du public et les questions reçues par courriel
6. Municipalité de Sainte-Croix
  - 6.1- Comptes à payer
  - 6.2- Engagement de M. Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier
  - 6.3- Engagement de Mme Carolle Lachance, brigadière
  - 6.4- Convention collective – Création d'un nouveau poste de responsable de la salle de quilles
  - 6.5- Convention collective – Création d'un nouveau poste d'aide-responsable de la salle de quilles
  - 6.6- Engagement de Mme Mélissa Castonguay, responsable de la salle de quilles
  - 6.7- Acquisition du lot 3 592 163 du cadastre du Québec, 6185 rue Principale à Sainte-Croix
  - 6.8- Demande / Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 / Ressource pour le service d'urbanisme / Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
  - 6.9- Demande d'aide financière / PRACIM – Volet 1 / Projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville
  - 6.10- Demande / Programme d'aide financière aux Infrastructures Récréatives, Sportives et de Plein-Air (PAFIRSPA) / Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier
  - 6.11- Demande / Programme d'aide financière aux Infrastructures Récréatives, Sportives et de Plein-Air (PAFIRSPA) / Projet de réaménagement intérieur du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - 6.12- Zone de marche pour les élèves de l'école primaire La Mennais
  - 6.13- État du coût net achat camions municipaux, tracteur à pelouse et financement
  - 6.14- Servitudes conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'une partie de la rue publique – Lot 3 592 539
  - 6.15- Signature entente des engagements généraux du promoteur Innergex envers la Municipalité
  - 6.16- Réaménagement de l'hôtel de ville - Honoraires professionnels n° 2 (L & M Design Commercial)
  - 6.17- Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix – Décompte progressif n° 2 (Newtec Électricité)
  - 6.18- Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix – Honoraires professionnels n° 1 (Groupe SPECS)
  - 6.19- Nouvelle identité visuelle

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

6.20- Règlement Harmonisé sur la Sécurité Publique et la Protection des Personnes et des Propriétés (RHSPPPP) – Analyse et commentaires

Règlement numéro 690-2023 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum) aux fins d’abroger le Règlement numéro 652-2021

6.21- Adoption

### 7. Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

7.1- Comptes à payer

7.2- Réaménagement du centre – Honoraires professionnels n° 1 (RLD Architectes inc.)

### 8. Voirie

Réfection rue Lauzé

8.1. Décompte progressif n° 2 (Les Excavations Ste-Croix inc.)

Réfection rue Hamel

8.2. Honoraires professionnels n° 18 (Groupe Conseil CHG inc.)

8.3. Décompte progressif n° 8 (9151-3010 Québec inc.)

Fauchage des abords des voies de circulation

8.4. Acceptation des travaux et paiement

8.5. Contrat de gré à gré – année 2024

Ponceau Pointe-Platon

8.6. Acceptation des travaux et paiement

### 9. Hygiène du milieu

Usine d’eau potable

9.1. Honoraires professionnels n° 3 (Stantec Experts-conseils Itée)

### 10. Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d’urbanisme

10.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

10.2. Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023

Dérogation mineure

10.3. Dossier M. François Ruel et Mme Marie-France Vachon, lot 3 591 694

10.4. Dossier La Ferme du Platon inc., M. Étienne Lavoie, lot 6 414 288

Règlement n° 687-2023 aux fins de modifier le Règlement numéro 389-2007 intitulé « Règlement de zonage »

10.5. Adoption

Règlement n° 689-2023 sur la démolition d’immeubles aux fins d’abroger le règlement n° 358-2005

10.6. Assemblée publique

10.7. Adoption

### 11. Varia

MRC de Lotbinière

11.1. Intention à participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant le Regroupement des services incendies dans la MRC de Lotbinière

11.2. Délégation de la compétence pour négocier et signer l’entente-cadre avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) – Intention de délégation

Office Municipal d’Habitation du Nord de Lotbinière

11.3. Budget supplémentaire 2023

Municipalité de Laurier-Station

11.4. Demande d’appui de la Municipalité de Sainte-Croix à la demande au Programme d’aide financière aux Infrastructures Récréatives, Sportives et de Plein-Air / Agrandissement du Complexe récréatif de Laurier-Station

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

URLS – Chaudière-Appalaches  
11.5. Demande d'appui financier

12. Deuxième période de questions du public et les questions reçues sur Facebook

Levée de l'assemblée

### MOT DU MAIRE

Remerciements à Mme Hélène Leclerc, pour ses nombreuses années passées au Domaine Joly-de Lotbinière à titre de directrice générale.

257-2023

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

258-2023

### PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUILLET 2023

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 03 juillet 2023 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Mme Mélanie Picard : La nouvelle zone neutre située à l'entrée du Centre culturel fut bien appréciée par les citoyens. Cette zone sert à vendre des biens, se rencontrer pour la garde partagée et ce, sous surveillance caméra en tout temps.
- Mme Sophie Côté : Le festifhâteau a réuni presque 200 personnes pour la soirée d'ouverture. Remerciements aux bénévoles et il sera de retour pour l'été 2024.
- M. Marc-Olivier Habel : Porte ouverte de la caserne incendie le 3 septembre prochain. Les pompiers, les camions ainsi que des mascottes seront sur place, avec une remise de médailles aux pompiers.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Aucune question par courriel.
- Information concernant le comité de la clinique médicale.
- Information concernant les services offerts de la clinique médicale.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

259-2023

### COMPTES À PAYER

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE JUILLET 2023

SALAIRES BRUTS DU 25 JUIN AU 29 JUILLET 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS, URBANISME & LOISIRS)	40 899.55
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, POMPIERS, MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BRIGADE SCOLAIRE, BIBLIOTHÈQUE & CAMP DE JOUR)	79 839.05
	AVANTAGES SOCIAUX	23 371.14 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>144 109.74</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

### INSTITUTIONS FINANCIÈRES DE JUILLET 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
<b>TOTAL</b>		<b>144 109.74</b>

### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2023 – RATIFICATION

<b>ATELIER URBAIN</b>	<b>11 755.11</b>	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	11 755.11	HONORAIRES NO. 2 MANDAT PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)</b>	<b>5 039.75</b>	
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	61.95	ESSENCE INCENDIE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	3 607.10	ACHAT BAR FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	64.49	ESSENCE INCENDIE
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	18.34	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	92.53	ESSENCE INCENDIE
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	-1 629.90	CRÉDIT ACHAT BAR FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	149.99	ABONNEMENT ANNUEL CANVA.COM
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	136.01	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	65.50	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	143.75	ESSENCE SIERRA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	67.60	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	165.26	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE SILVERADO
270150631 ESSENCE LOISIRS	208.33	ESSENCE SILVERADO
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	182.93	ESSENCE INCENDIE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	168.75	ESSENCE SAVANA
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	56.16	DIESEL KUBOTA
270150631 ESSENCE LOISIRS	83.82	ESSENCE TRACTEUR PELOUSE
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	144.48	ESSENCE SIERRA
270150631 ESSENCE LOISIRS	72.00	ESSENCE TRACTEUR PELOUSE
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	64.12	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	127.00	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	163.16	ESSENCE SAVANA
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	54.37	ACHATS DIVERS ÉQUIPEMENTS
222000650 PIÈCES & ACCESSOIRES- INCENDIE	109.17	ACHATS DIVERS ACCESSOIRES
270150631 ESSENCE LOISIRS	198.16	ESSENCE SILVERADO
270150631 ESSENCE LOISIRS	111.13	ESSENCE SILVERADO
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	228.55	ACHAT ÉQUIPEMENT
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>	<b>144.85</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR, IMP. LIVRES	144.85	ACHATS DIVERS PAPETERIES
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>288.00</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	288.00	REMISE JUIN 2023
<b>CLAUDE AUGER COURTIER EN ÉVÈNEMENT</b>	<b>359.29</b>	
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	359.29	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR 14-07-2023 2/2
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>	<b>516.26</b>	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	143.15	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	83.36	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	25.87	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	106.93	ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	156.95	ANALYSE D'EAU
<b>HOME HARDWARE</b>	<b>125.88</b>	
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	9.88	ACHAT ENTRETIEN
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	83.83	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
259000522 ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	32.17	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>7 295.37</b>	
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	456.41	SERVICE MAI & JUIN 2023
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	502.92	SERVICE MAI & JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	30.33	SERVICE MAI & JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.83	SERVICE JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	41.17	SERVICE JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	976.16	SERVICE JUIN 2023
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	109.70	SERVICE JUIN 2023
270125681 ELECTRICITE S/QUILLES	54.70	SERVICE JUIN 2023
241502681 ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	38.73	SERVICE MAI & JUIN 2023
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	757.13	SERVICE MAI & JUIN 2023
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	95.71	SERVICE MAI & JUIN 2023
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 385.17	SERVICE JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.17	SERVICE MAI & JUIN 2023
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	23.17	SERVICE MAI & JUIN 2023
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	680.98	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2023
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 095.09	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2023
<b>IMPRESSIONS MULTI-IMAGES</b>	<b>192.62</b>	
232000650 PIÈCES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	192.62	DÉPÔT POUR COMMANDE GILETS PERSONNALISÉS MUNICIPALITÉ
<b>JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.</b>	<b>926.24</b>	
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	926.24	HYPOCHLORITE
<b>KANATRAC INC. SUCCURSALE QUÉBEC</b>	<b>1 376.91</b>	
232000525 ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	1 376.91	ENTRETIEN TRACTEUR PELOUSE
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>16 062.33</b>	
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 882.82	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2023 7/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	10 179.51	QUOTE-PART MRC ENFOUSSEMENT 2023 7/12
<b>MÉTALLURGIE LAURIER INC.</b>	<b>85.08</b>	
241400526 MACH. OUTILL. EQ. - DEGRILLEUR	85.08	PANNEAU
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>30 563.88</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	1 876.17	REMISE JUIN 2023
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	4 962.13	REMISE JUIN 2023
5513850000 R.R.Q. A PAYER	11 812.36	REMISE JUIN 2023
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	665.00	REMISE JUIN 2023
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	9 729.45	REMISE JUIN 2023
5513825000 RQAP A PAYER	1 518.77	REMISE JUIN 2023
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>	<b>333.00</b>	
261000966 FRAIS DEMANDE COM/P/TT/AGRICOLE	333.00	DEMANDE DÉPLACEMENT COURS D'EAU - RÉSOLUTION 252-2023
<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>	<b>2 500.00</b>	
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	2 500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
<b>PAGES JAUNES</b>	<b>141.53</b>	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	141.53	SERVICE JUILLET 2023
<b>POSTES CANADA</b>	<b>372.74</b>	
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	186.02	PUBLICITÉ FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
270150321 TIMBRES POSTES - LOISIRS	186.72	AVIS MUNICIPAL NO. 330
<b>PRECICOM</b>	<b>384.02</b>	
269000347 INTERNET (PLAGE & ENTR.)	384.02	SERVICE JUIN 2023
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>10 332.52</b>	
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 375.45	REMISE JUIN 2023
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	665.00	REMISE JUIN 2023
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	7 292.07	REMISE JUIN 2023
<b>RENAUD SARAH-JEANNE</b>	<b>876.03</b>	
5513100000 COMPTES A PAYER	876.03	REMBOURSEMENT DE TAXES
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>6 618.86</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	6 618.86	POLICE NO. 0048842 JUILLET 2023
<b>STÉPHANIE LANGLOIS, NOTAIRE EN FIDÉICOMM</b>	<b>280 000.00</b>	
262901999 TERRAINS MUNICIPAUX	140 000.00	ACHAT PROPRIÉTÉ LOT 3 592 300 - RÉSOLUTION 045-2023
262901999 TERRAINS MUNICIPAUX	140 000.00	ACHAT PROPRIÉTÉ LOT 3 592 080 - RÉSOLUTION 036-2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>438.41</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.51	SERVICE JUILLET 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.33	SERVICE JUILLET 2023
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	45.47	SERVICE JUILLET 2023
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	45.45	SERVICE JUILLET 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	45.45	SERVICE JUILLET 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	45.44	SERVICE JUILLET 2023
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	45.44	SERVICE JUILLET 2023
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.32	SERVICE JUILLET 2023
<b>TELUS IP</b>		<b>423.18</b>	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	140.08	SERVICE JUILLET LOISIRS 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	84.99	SERVICE JUILLET 2023
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	35.02	SERVICE JUILLET 2023
261000331	TELEPHONE-URBANISME	35.02	SERVICE JUILLET 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.02	SERVICE JUILLET 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	93.05	SERVICE JUILLET 2023
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>1 999.82</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.48	SERVICE JUILLET 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	1 572.39	SERVICE JUILLET 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	114.32	SERVICE JUILLET 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	69.80	SERVICE JUILLET 2023
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.30	SERVICE JUILLET 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	63.24	SERVICE JUILLET 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	35.49	SERVICE JUILLET 2023
270150331	TELEPHONE LOISIRS	69.80	SERVICE JUILLET LOISIRS 2023
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>804.60</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	804.60	PHOTOCOPIES 04-06 AU 03-07-2023
<b>VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.</b>		<b>806.00</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	806.00	RÉACTIFS POUR ANALYSE
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>203.40</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE AOÛT 2023
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE AOÛT 2023
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE AOÛT 2023
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE AOÛT 2023
<b>TOTAL :</b>		<b>380 965.68</b>	

## COMPTES À PAYER DE JUILLET 2023

<b>9268-4612 QUÉBEC INC.</b>		<b>862.31</b>	
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	862.31	LOCATION LOCAL POUR ÉQUIPEMENT CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE JUILLET 2023
<b>ADMQ ZONE 9 LOTBINIERE-APPALACHES</b>		<b>137.97</b>	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	137.97	COLLOQUE DE ZONE 2023
<b>ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE</b>		<b>1 419.95</b>	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	799.08	CONCEPTION LOGO CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES -LOISIRS	362.17	PROGRAMMATION LOISIRS PRINTEMPS-ÉTÉ 2023
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	103.48	CONCEPTION COROPLAST VENTE DE GARAGE 20 MAI 2023
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	155.22	CONCEPTION COROPLAST FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
<b>AQUARIUM DU QUÉBEC</b>		<b>727.22</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPÉCIALE LOISIRS	727.22	ACTIVITÉ CDJ AQUARIUM 2023
<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>1 835.58</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	-452.72	CRÉDIT CASQUE (1)
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	905.43	CASQUES (2)
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	452.72	CASQUE (1)
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	930.15	CASQUES (2) & ÉCUSSONS
<b>ATELIER GENYTECH INC.</b>		<b>1 281.50</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	202.53	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 711
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	673.91	RÉPARATION CAMION 711
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	202.53	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 911
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	202.53	ENTRETIEN PRÉVENTIF CAMION 411
<b>ATELIER URBAIN</b>		<b>11 755.10</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 877.55	HONORAIRES NO. 3 MANDAT PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 877.55	HONORAIRES NO. 4 MANDAT PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME
<b>BIONEST</b>		<b>2 553.52</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	2 553.52	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL</b>		<b>40.24</b>	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	40.24	MÉDAILLES SOCCER 2023
<b>BRENTAG CANADA INC.</b>		<b>1 977.19</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	2 362.36	BISULFITE POUR TRAITEMENT DE L'EAU
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	-385.17	CRÉDIT FÛTS EN PLASTIQUE & PALETTES
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>1 294.74</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	131.25	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	187.94	ACHATS DIVERS PAPETERIES
261000670	URBANISME - PAPETERIES	299.98	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	540.50	ACHATS DIVERS PAPETERIES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	58.28	ACHAT PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	76.79	ACHAT PAPETERIE
<b>C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS</b>		<b>265.59</b>	
223100331	TELEPHONE	265.59	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
<b>CAMPING LAC GEORGES</b>		<b>840.24</b>	
270150447	ENTENTE & ACT SPÉCIALE LOISIRS	840.24	SORTE CDJ 19-07-2023
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE</b>		<b>125 000.00</b>	
270130959	PART. FIN. - C/CULTUREL	125 000.00	PARTICIPATION MUNICIPALE 2023
<b>DECHIQUETAGE DE BEAUCE</b>		<b>459.90</b>	
219000456	DESTRUCTION DE DOCUMENTS	459.90	DESTRUCTION ARCHIVES 2023
<b>DENEIGEMENT LAURIER INC.</b>		<b>1 417.07</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 417.07	NVELEUSE (RANGS EN GRAVIER)
<b>ECO VERDURE</b>		<b>1 373.65</b>	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	435.30	ACHAT ENTRETIEN TERRAIN SOCCER A & B
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	486.08	ACHAT ENTRETIEN TERRAIN SOCCER C
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	229.84	ACHAT ENTRETIEN TERRAIN SOCCER D
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	222.43	ACHAT ENTRETIEN TERRAIN DE BALLE
<b>ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS</b>		<b>115.87</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	115.87	MANTEAU PLUIE & VESTE ORANGE
<b>ÉRIC VACHON</b>		<b>34.81</b>	
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - LOISIRS	34.81	FRAIS DÉPLACEMENT JUIN & JUILLET 2023
<b>ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE</b>		<b>500.00</b>	
5411172000	PETITE CAISSE-SALLE DE QUILLES	500.00	CRÉATION PETITE CAISSE SALLE DE QUILLES
<b>ESCOUADE CANINE MRC 2017</b>		<b>2 056.54</b>	
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	2 466.66	ENTENTE SERVICE ANIMALIER JUILLET À SEPTEMBRE 2023
229300451	GARDIENN - ANIMAUX DOMESTIQUES	-410.12	CRÉDIT MÉDAILLES 2023
<b>EUROFINS ENVIRONEX</b>		<b>232.83</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	72.43	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	160.40	ANALYSE DES EAUX USÉES
<b>EXCAVATION RAYMOND LEMAY &amp; FILS</b>		<b>1 237.13</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	1 237.13	AMÉNAGEMENT DES ÎLOTS (RUE LAURIER)
<b>EXTERMINATION ABAT 2000 INC.</b>		<b>258.69</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	258.69	ENLEVER NID GUÎPES (GAZEBO RUE DU BATEAU)
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>24.60</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	24.60	AVIS MUTATION
<b>FQM ASSURANCES INC.</b>		<b>1 250.23</b>	
219000420	ASSURANCES	813.14	AJUSTEMENT ASSURANCE 2023 LOCAL CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
219000420	ASSURANCES	437.09	AJUSTEMENT ASSURANCE 2023 SALLE DE QUILLES
<b>FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE</b>		<b>269.20</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	34.60	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270230670	ACHATS DE VOLUMES	34.60	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	200.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

<b>GÉRARD BOURBEAU &amp; FILS INC.</b>		<b>574.14</b>	
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	574.14	FLEURS
<b>GILLES ROY</b>		<b>342.80</b>	
299200885	REMB. D'INTÉRÊTS ET TAXES	342.80	REMBOURSEMENT DE TAXE SALLE DE QUILLES
<b>GIROUX ARPENTAGE INC.</b>		<b>2 414.48</b>	
2304040721	STABILISATION TALUS RUE HAMEL	1 207.24	SERVITUDES D'AQUEDUC, D'ÉGOÛTS & DE VOIRIE (RUE HAMEL)
2305056721	ÉMISSAIRE PLUVIAL RUE HAMEL	1 207.24	TALUS & ÉMISSAIRE PLUVIAL (RUE HAMEL)
<b>GLS DICOM EXPRESS</b>		<b>30.66</b>	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.47	TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	15.19	TRANSPORT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>553.96</b>	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	339.18	RÉPARER LUMIÈRE (COIN 2E RANG)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	214.78	RÉPARER LUMIÈRE (RUE MARCEL-FAUCHER)
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>245.20</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	5.05	ACHAT ÉQUIPEMENT
270126526	ENT ET RÉP MACHOUT SALLE GYM	91.97	ACHAT ENTRETIEN
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	14.36	INSECTICIDE NID GUÊPES
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	14.89	PIÈCE AFFICHEUR DE VITESSE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	49.88	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	9.99	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	44.12	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	14.94	GANT
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>693.15</b>	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	496.60	SERVICE JUIN & JUILLET 2023
241500681	ELECT.-ST.POMP LAFLEUR 787470	100.84	SERVICE JUIN & JUILLET 2023
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	95.71	SERVICE JUIN & JUILLET 2023
<b>IMPRESSIONS MULTI-IMAGES</b>		<b>949.58</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	949.58	GILETS SERVICE INCENDIE
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>224.20</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LVRES	224.20	ENVELOPPES
<b>KANATRAC INC. SUCCURSALE QUÉBEC</b>		<b>580.13</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	580.13	ENTRETIEN TRACTEUR KUBOTA
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>133.12</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	133.12	ROULEAU DE FL À SOUDER
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>4 293.57</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	4 293.57	PIERRE RECYCLÉE (ROUTE BEAUSECOURS)
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>177.19</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	49.47	ACHATS DIVERS
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	16.07	ACHATS DIVERS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	41.58	ACHATS DIVERS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	70.07	ACHATS DIVERS
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>867.33</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	275.72	ENTRETIEN POMPE INCENDIE
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	413.71	ENTRETIEN TRACTEUR PELOUSE
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	177.90	ENTRETIEN TRACTEUR PELOUSE
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>28.30</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	28.30	ACHAT VOLUME
<b>MARC DUBOIS</b>		<b>1 000.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	1 000.00	SPECTACLE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>MARTIN &amp; LÉVESQUE INC.</b>		<b>175.45</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	175.45	VÊTEMENTS & ÉCUSSENS
<b>MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.</b>		<b>1 420.35</b>	
219000499	AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	1 420.35	FORFAIT JUILLET À DÉCEMBRE 2023
<b>MELIOR MEDIA INC.</b>		<b>922.10</b>	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	922.10	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI
<b>MILLEPATTES AMUSEMENT</b>		<b>925.55</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	925.55	LOCATION JEUX KERMESSE & GONFLABLES FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>20.00</b>	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	20.00	REMBOURSEMENT ESSENCE
<b>MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>11 527.07</b>	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	3 433.09	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	2 786.57	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	188.21	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 512.12	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	3 607.08	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>17 269.19</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	17 269.19	AJUSTEMENT CARBURANT JUIN 2022 À MAI 2023
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT</b>		<b>5 300.80</b>	
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	270.19	FORMATION OPÉRATEUR DE NACELLE (NICOLAS BOUCHARD)
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	270.19	FORMATION OPÉRATEUR DE NACELLE (YVON GARNEAU)
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	4 760.42	FORMATION POMPIER-1 (4)
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES</b>		<b>80.00</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	80.00	LOCATION SCÈNE FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>NICOLAS BOUCHARD</b>		<b>56.10</b>	
270150310	FRAIS DE DÉPLACEMENT - LOISIRS	56.10	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION OPÉRATEUR DE NACELLE
<b>NOVICOM TECHNOLOGIES INC.</b>		<b>60.37</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	60.37	ACHAT ÉQUIPEMENT
<b>PAMELLA MARION</b>		<b>36.74</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	36.74	ACHATS DIVERS
<b>PG SOLUTIONS INC.</b>		<b>1 501.58</b>	
270150454	PERFECTIONNEMENT LOISIRS	1 501.58	FORMATION LOGICIEL CENTRE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>591.87</b>	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	296.95	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
269000959	COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	294.92	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>PRECICOM</b>		<b>1 675.42</b>	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	1 264.73	SUPPORT À DISTANCE - BANQUE D'HEURE
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	410.69	SERVICE JUILLET 2023
<b>PREMIER TECH AQUA</b>		<b>3 033.17</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	330.31	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	330.31	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	316.47	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	342.68	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
<b>PREVIMED INC.</b>		<b>75.00</b>	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTIL./ EQUIP.	75.00	REMPLISSAGE OXYGÈNE
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>289.45</b>	
270150660	PRODUIT ENTRETIEN LOISIRS	289.45	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>RAY-CAR</b>		<b>624.09</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	219.33	PIERRE POUR 2E RANG OUEST
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 796.71	REBUT ASPHALTE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	365.21	PIERRE CONCASSÉE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	456.95	REBUT D'ASPHALTE & PIERRE RÉSERVE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	-786.48	CRÉDIT PIERRE CONCASSÉE
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	-1 427.63	CRÉDIT AJUSTEMENT BITUME RESURFAÇAGE CHEMIN PETIT-VILLAGE
<b>REGIE DES ALCOOLES, DES COURSES ET DES JE</b>		<b>281.50</b>	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	4.50	AJOUT PERMIS MOITIÉ-MOITIÉ
270125499	PERMIS CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	277.00	DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL
<b>SANI BLEU</b>		<b>554.18</b>	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	277.09	LOCATION TOILETTE (PARC GÉRARD-CHABOT) 19-07 AU 18-08-2023
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET. ETC	277.09	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE) 19-07 AU 18-08-2023
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>20 320.68</b>	
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	1 523.41	NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 000.57	NETTOYAGE DU DÉGRILLEUR & DISPOSITION DES BOUES USÉES
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	1 041.24	POMPAGE GRILLES (CHEMIN DE L'AQUEDUC)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 041.24	POMPAGE VALVE DE RUE (CHEMIN DE L'AQUEDUC)
2305050721	AMELIOR. INSTALL. RESEAU EGOUT	14 714.22	NETTOYAGE & INSPECTION TÉLÉVISÉE RÉSEAUX ÉGOÛTS

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

<b>SAVARIA MATÉRIAUX PAYSAGERS LTÉE</b>	<b>2 368.15</b>	
269000959 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	2 368.15	FLEURS
<b>SERRES LAMBERT ENR.</b>	<b>210.86</b>	
269000959 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT	210.86	FLEURS
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>	<b>2 444.19</b>	
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	2 444.19	DOS D'ÂNE (DU BATEAU), POTEAUX & INVENTAIRE
<b>SIMON POULIOT</b>	<b>193.90</b>	
299200885 REMB. D'INTÉRÊTS ET TAXES	193.90	REMBOURSEMENT TAXES LOT 3 592 080
<b>STE-CROIX PHARMA INC.</b>	<b>13.07</b>	
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	13.07	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>STÉPHANIE LANGLOIS NOTAIRE INC.</b>	<b>2 907.38</b>	
219010412 SERV. PROFESSIONNEL - NOTAIRE	1 539.92	HONORAIRES ACTE D'ACHAT LOT 3 592 080 RÉSOLUTION 036-2023
219010412 SERV. PROFESSIONNEL - NOTAIRE	1 367.46	HONORAIRES ACTE D'ACHAT LOT 3 592 300 RÉSOLUTION 045-2023
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>151.21</b>	
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.97	CRÈME À CAFÉ
270150690 BIENS NON DURABLE LOISIRS	35.86	ACHATS DIVERS
270150690 BIENS NON DURABLE LOISIRS	103.38	ACHATS DIVERS
<b>SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.</b>	<b>385.63</b>	
241200451 LOCATION ALARME - USINE E/POTA	55.19	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
241300451 LOCATION ALARME - EAU POTABLE	55.19	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
232000451 LOCATION ALARME - VOIRIE	68.82	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
241400451 LOCATION ALARME - EAUX USÉES	68.81	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
222000451 LOCATION ALARME - INCENDIE	68.81	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
213000451 LOCATION ALARME - ADMINISTRAT.	68.81	FRAIS MODULE DE BASE 01-07 AU 30-09-2023
<b>T.D.I. SENC</b>	<b>2 873.23</b>	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 873.23	LIGNAGE (RUES MUNICIPALES)
<b>TEST TECH INC.</b>	<b>1 384.99</b>	
222001521 ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	1 384.99	RÉPARATION BORNE INCENDIE (RUE DESROCHERS)
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	<b>10.78</b>	
232000516 LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	10.78	PHOTOCOPIES 30-06 AU 29-07-2023
<b>TRANSPORT LOTBINIERE INC.</b>	<b>310.63</b>	
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	310.63	TRANSPORT CDJ LAC-GEORGES 2023
<b>TRANSPORT TILLY INC.</b>	<b>620.07</b>	
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	179.68	TRANSPORT CDJ PISCINE 2023
270150447 ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	440.39	TRANSPORT CDJ AQUARIUM 2023
<b>TROUPE DE THÉÂTRE DE LOTBINIÈRE INC.</b>	<b>250.00</b>	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	250.00	ANIMATION FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023
<b>YVON GARNEAU</b>	<b>37.31</b>	
232000454 FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	37.31	FRAIS DE DÉPLACEMENT FORMATION OPÉRATEUR DE NACELLE
<b>TOTAL</b>	<b>253 231.54</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 10-2023

260-2023

#### ENGAGEMENT DE M. FRANCIS MATTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à l'engagement de M. Francis Matte à titre de directeur général et greffier-trésorier à compter du 18 septembre 2023 en remplacement de Mme France Dubuc;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de travail intervenu;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'engager M. Francis Matte à titre de directeur général et greffier-trésorier.

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention des employés cadres en vigueur.

261-2023

#### ENGAGEMENT DE MME CAROLLE LACHANCE, BRIGADIÈRE

**IL** est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager Mme Carolle Lachance à titre de brigadière pour la Municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 07 août 2023

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

262-2023

#### CONVENTION COLLECTIVE – CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE DE RESPONSABLE DE LA SALLE DE QUILLES

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins des activités de loisirs à la salle de quilles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste à horaire variable sera pour un salarié régulier à temps partiel de responsable de la salle de quilles;

#### DESCRIPTION :

Horaire de travail : Horaire variable sur 14 jours avec un nombre d'heure maximal de 70 heures établi sur deux semaines. Travail de jour, soir et fin de semaine.

<b>Titre :</b>	<b>Responsable de la salle de quilles</b>
<b>Service :</b>	Loisirs
<b>Supérieur immédiat :</b>	Directeur du Service des loisirs

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du directeur des loisirs, le responsable de la salle de quilles est responsable du bon fonctionnement global de la salle de quilles et s'assure de l'entretien quotidien de celle-ci.

#### *Description des tâches :*

- ✓ Veiller à la préparation de la salle de quilles lors de l'ouverture et la mise en veilleuse de celle-ci lors de la fermeture;
- ✓ Assurer les suivis auprès des différentes ligues (dates de début et de fin de saison, besoins spécifiques, etc.);
- ✓ Doit ouvrir et fermer la salle lors d'activités;
- ✓ Veiller à la préparation du local avant les activités : s'assurer que tous les équipements sont fonctionnels et huiler les allées lorsque nécessaire. De plus, assurer le bon fonctionnement du système *BFT Bowling* lors d'activités;
- ✓ Assurer le service à la clientèle lors des activités de ligues ou autres événements (accueil, location d'équipements, service de bar et casse-croûte, etc);
- ✓ Assurer le respect des règlements sur les lieux;
- ✓ Gestion des caisses : évaluer les besoins en monnaie, vérifier l'exactitude des revenus quotidiens et donner les dépôts au directeur des loisirs, etc.;
- ✓ Veiller à la propreté et l'hygiène du local;
- ✓ Assurer le suivi auprès du directeur des loisirs pour toute réparation et/ou amélioration à faire au niveau de l'infrastructure de la salle;
- ✓ Gestion des stocks : assurer l'inventaire avant, pendant et après l'exploitation, assurer le suivi auprès du directeur des loisirs pour les commandes à faire auprès des fournisseurs (nourriture, breuvage, liqueur), vérification des livraisons;
- ✓ Établir les horaires de travail à chaque semaine pour tout le personnel afin d'assurer le service à la clientèle;
- ✓ Assurer la formation des nouveaux employés;
- ✓ Proposer de nouvelles idées/activités afin de promouvoir la salle de quilles et, ainsi, maximiser les revenus de celle-ci;
- ✓ Accomplir toutes autres tâches connexes à la demande du supérieur.

#### *Conditions particulières à la tâche :*

- Poste régulier à temps partiel. Horaire variable sur 14 jours, nombre d'heure maximal de 70 heures établi sur 2 semaines;
- Salaire et autres conditions d'un poste partiel selon convention collective;
- Congés fériés et maladies au prorata des heures travaillées;
- Poste non admissible à l'assurance collective et au régime de retraite;
- Travail exigeant grande autonomie, entregent et facilité à communiquer;
- Travail qui demande un bon sens de l'organisation et des responsabilités;
- Travail qui requiert de bonnes aptitudes à travailler au public.

#### *Exigences :*

- Avoir terminé et réussi ses études secondaires; à défaut, toute expérience jugée pertinente pourra être considérée;
- Être disponible de soir et fin de semaine;
- Démontrer beaucoup de rigueur professionnelle, d'autonomie et posséder une excellente méthode de travail, logique et efficace;
- Posséder un permis de conduire et un véhicule.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes.

263-2023

### CONVENTION COLLECTIVE – CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE D'AIDE-RESPONSABLE DE LA SALLE DE QUILLES

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins des activités de loisirs à la salle de quilles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce nouveau poste à horaire variable sera pour un salarié temporaire d'aide-responsable de la salle de quilles;

#### DESCRIPTION :

Horaire de travail : Poste temporaire à horaire variable. Travail majoritairement de soir sur semaine et possibilité d'ajout la fin de semaine.

**Titre :** Aide-responsable de la salle de quilles  
**Service :** Loisirs  
**Supérieur immédiat :** Directeur des loisirs



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

### DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité du directeur des Loisirs, l'aide-responsable de la salle de quilles est responsable du bon service à la clientèle lors des activités.

#### *Description des tâches :*

- ✓ Assurer le service à la clientèle lors des activités de ligues ou autres événements (accueil, location d'équipements, service de bar et casse-croûte, etc);
- ✓ Veiller à la propreté et l'hygiène du local;
- ✓ Effectuer des tâches diversifiées reliées aux activités du service dont s'assurer du fonctionnement du système *BFT Bowling* lors d'activités;
- ✓ Assurer le respect des règlements sur les lieux;
- ✓ Accomplir toutes autres tâches connexes à la demande du supérieur.

#### *Conditions particulières à la tâche :*

- Poste temporaire à horaire variable;
- Horaire majoritairement de soir sur semaine. Possibilité d'ajout la fin de semaine;
- Salaire et autres conditions d'un poste temporaire selon convention collective.

#### *Exigences :*

- Aimer travailler avec le public;
- Être autonome;
- Être disponible de soir et fin de semaine;
- Démontrer beaucoup de rigueur professionnelle, d'autonomie et posséder une excellente méthode de travail, logique et efficace.

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes.

264-2023

### ENGAGEMENT DE MME MÉLISSA CASTONGUAY, RESPONSABLE DE LA SALLE DE QUILLES

**ATTENDU** la résolution numéro 262-2023;

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à l'engagement de madame Mélissa Castonguay suite à la création d'un nouveau poste de responsable de la salle de quilles correspondant aux besoins des activités de loisirs à la salle de quilles de la municipalité;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'engager madame Mélissa Castonguay pour agir à titre de responsable de la salle de quilles, poste régulier à temps partiel.

Début de l'emploi : 07 août 2023

Rémunération : Échelon 2

Que ses tâches et responsabilités sont plus amplement détaillées à la résolution numéro 262-2023, laquelle sera intégrée à la convention collective en vigueur.

265-2023

### ACQUISITION DU LOT 3 592 163 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 6185 RUE PRINCIPALE A SAINTE-CROIX

**CONSIDÉRANT** les discussions faites avec la propriétaire du lot 3 592 163, du cadastre du Québec (6185, rue Principale à Sainte-Croix) pour que la Municipalité l'acquière de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties se sont entendues verbalement pour cette acquisition;

**CONSIDÉRANT** le projet de promesse d'achat (Annexe A) de l'immeuble rédigé par la notaire Me Johanne Delamarre;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est d'accord pour signer cette promesse d'achat et ensuite de signer l'acte de vente officiel devant la notaire Me Johanne Delamarre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie côté, et résolu unanimement :

**D'autoriser** le maire et la directrice générale de la Municipalité à signer la promesse d'achat pour le lot 3 592 163, du cadastre du Québec (6185, rue Principale à Sainte-Croix), selon le document prévu en annexe A, et ensuite l'acte de vente officiel devant la notaire Me Johanne Delamarre;

**QUE** le coût d'achat de cet immeuble soit payé par le règlement d'emprunt numéro 680-2023 pour un montant de 160 000 \$ et par le surplus non affecté général de la Municipalité (59-11075-000) pour un montant de 10 000 \$;

**QUE** le paiement pourra être remis à la notaire dans un compte en fidéicommiss lors de la signature de l'acte de vente;

**QUE** l'acte de vente puisse être signé devant la notaire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023;

**QUE** la Municipalité acquitte également les honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties pour un montant de maximal de 1 700 \$.

266-2023

### **DEMANDE / FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4 / RESSOURCE POUR LE SERVICE D'URBANISME / MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération inter-municipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix et Laurier-Station désirent présenter un projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service d'urbanisme (inspecteur en urbanisme et environnement) dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale pour un partage de la ressource du service d'urbanisme (inspecteur en urbanisme et environnement) et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly organisme responsable du projet.

267-2023

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PRACIM – VOLET 1 / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du guide du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM), volet 1 : projets de bâtiments de base à vocation municipale ou com-munautaire, et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a octroyé un mandat à la firme « *L & M Design Commercial* », tel qu'il appert à la résolution 152-2023, pour réaliser une étude d'avant-projet pour le réaménagement intérieur de l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** cette étude d'avant-projet permet d'établir les possibilités de faisabilité du projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**QUE** le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville de la Municipalité de Sainte-Croix;

**QUE** la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles;

**QUE** la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale ou le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette demande.

268-2023

### DEMANDE / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR (PAFIRSPA) / AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix autorise la présentation du projet d'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix désigne la directrice générale ou le directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

269-2023

### DEMANDE / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR (PAFIRSPA) / PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix autorise la présentation du projet de réaménagement intérieur du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix désigne la directrice générale ou le directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023**

270-2023

**ZONE DE MARCHÉ POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA MENNAIS**

**CONSIDÉRANT** la mise en place du service d'aide au transport scolaire par la municipalité de Sainte-Croix pour les élèves de l'école primaire La Mennais pour l'année scolaire 2022/2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité des enfants est une réelle priorité du conseil municipal de Sainte-Croix;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire renouveler cette aide au transport scolaire pour l'année 2023/2024 des secteurs considérés à risques;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'autoriser une exemption des frais aux familles car ceux-ci seront assumés par la municipalité afin d'offrir le transport scolaire pour une demande de place vacante aux élèves des secteurs considérés à risque à l'Est et au Sud de l'intersection des rues Principale et Laurier ainsi que la rue Thibodeau, selon une liste qui sera transmise pour les inscriptions 2023/2024 à la municipalité.

271-2023

**ÉTAT DU COÛT NET ACHAT CAMIONS MUNICIPAUX, TRACTEUR À PELOUSE ET FINANCEMENT**

**Dépenses :**

- Camion municipal service de voirie	50 087,71 \$
- Équipements (Support arrière, flèche et gyrophare)	3 291,70 \$
- Camion municipal service des loisirs	49 318,53 \$
- Équipements (Support arrière, flèche et gyrophare)	3 291,70 \$
- Tracteur à pelouse	30 557,14 \$
- Remorque pour transport	2 340,52 \$

**Sous-total :** **138 887,30 \$**

(-) Retour de taxes(TPS)	-6 039,87 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-6 024,83 \$

**Coût net du projet :** **126 822,60 \$**

(-) Fonds activités financières 2023 - 22,60 \$

**Financement permanent requis :** **126 800,00 \$**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement de 126 800,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 679-2023.

272-2023

**SERVITUDES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QU'UNE PARTIE DE LA RUE PUBLIQUE – LOT 3 592 539**

**ATTENDU QUE** Monsieur Égide Bergeron possède le terrain visé, soit le lot numéro 3 592 539;

**ATTENDU QUE** les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi qu'une partie de la rue publique de la municipalité traversent ledit terrain;

**ATTENDU QU'**il est requis de régulariser la situation en effectuant les servitudes requises ainsi que le droit de passage et aire de travaux avec un acte notarié;

**ATTENDU QUE** le propriétaire, M. Égide Bergeron, offre les servitudes perpétuelles gratuitement;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à assumer tous les frais et honoraires de l'acte de servitudes, de sa publication et des copies pour les parties ainsi que les frais d'arpenteur-géomètre et tous autres frais requis;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'entériner l'entente intervenue entre les parties et de mandater le Groupe RMB à préparer l'acte de servitudes.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

QUE Stéphane Dion, maire, et France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisés à signer l'acte notarié de servitudes.

273-2023

### SIGNATURE ENTENTE DES ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DU PROMOTEUR INNERGEX ENVERS LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU la réception de l'entente des engagements généraux au développement d'un projet éolien à intervenir entre le promoteur Innergex et la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser la signature de ladite entente des engagements généraux du promoteur du projet éolien;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'autoriser monsieur Stéphane Dion, maire, et madame France Dubuc, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre les parties.

274-2023

### RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (L & M DESIGN COMMERCIAL)

ATTENDU la résolution numéro 152-2023;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à L & M Design Commercial la somme de 7 933,28 \$, concernant le mandat d'étude d'avant-projet pour le réaménagement de l'hôtel de ville, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2182 datée du 17 juillet 2023.

275-2023

### MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (NEWTEC ÉLECTRICITÉ)

ATTENDU la résolution numéro 115-2023;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de payer à Newtec Électricité la somme de 12 080,54 \$ relativement aux travaux de la phase 2 de la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2566 datée du 20 juillet 2023.

276-2023

### MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX – HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (GROUPE SPECS)

ATTENDU la résolution numéro 172-2023;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de payer au Groupe SPECS la somme de 5 313,04 \$ concernant l'achat de matériaux de la phase 3 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 41712 datée du 10 juillet 2023.

277-2023

### NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

ATTENDU la nouvelle identité visuelle de la municipalité de Sainte-Croix adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 05 juin 2023;

ATTENDU le déploiement requis par la nouvelle identité visuelle de la municipalité;

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les dépenses requises au déploiement pour un montant approximatif de 65 052,40 \$.

D'autoriser d'affecter la dépense nette approximative de 59 401,51 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

278-2023

### RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP) – ANALYSE ET COMMENTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le règlement 673-2022 « Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » dont l'acronyme est RHSPPPP est présentement en révision pour y inclure un chapitre sur les dispositions relatives à la sécurité incendie;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité a reçu une copie du projet pour étude et quelle doit transmettre ses commentaires avant le 31 août 2023 auprès de la cour municipale;

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement que le conseil municipal prend acte du projet et révisera par la même occasion les annexes propres à sa municipalité.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 690-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (ORDRE ET DÉCORUM) AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2021

279-2023

#### ADOPTION

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à une mise à jour du règlement numéro 652-2021 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum);

**ATTENDU** l'article 491 du « *Code municipal du Québec* » qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

**ATTENDU QU'**il est jugé utile de modifier la période de questions lors des séances du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le troisième jour du mois de juillet 2023 le projet de règlement numéro 690-2023;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le troisième jour du mois de juillet 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Mélanie Picard**

**APPUYÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 690-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 690-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 690-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

280-2023

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### SALAIRE DE JUILLET 2023

SALAIRES BRUTS DU 25 JUIN AU 29 JUILLET 2023	ADMINISTRATION (DIRECTION)	0.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	1 530.32
	AVANTAGES SOCIAUX	435.99
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 966.31</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE JUILLET 2023

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 966.31</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

### COMPTES PAYÉS DE JUILLET 2023 – RATIFICATION

<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>3 398.70</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 398.70	SERVICE MI-JUIN À MI-JUILLET 2023
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>1 036.64</b>	
5513390000	T.V.Q. A PAYER	7 681.13	REMISE TPS-TVQ AVRIL-MAI-JUIN 2023
5413995000	C.T.I. A RECEVOIR (T.P.S.)	-3 476.00	REMISE TPS-TVQ AVRIL-MAI-JUIN 2023
5413996000	R.T.I. A RECEVOIR (T.V.Q.)	-7 018.66	REMISE TPS-TVQ AVRIL-MAI-JUIN 2023
5513290000	T.P.S. A PAYER (FEDERAL)	3 850.17	REMISE TPS-TVQ AVRIL-MAI-JUIN 2023
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>1.84</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	0.80	REMISE JUIN 2023
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1.04	REMISE JUIN 2023
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>137.38</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	137.38	POLICE NO. 0048842 JUILLET 2023
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>109.23</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	109.23	SERVICE JUILLET 2023
<b>TOTAL :</b>		<b>4 683.79</b>	

### COMPTES À PAYER DE JUILLET 2023

<b>BUOPRO CITATION INC.</b>		<b>80.54</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPRIMERIE	80.54	ACHATS DIVERS PAPETERIES
<b>HOME HARDWARE</b>		<b>30.45</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION-BATIMENT	30.45	ACHAT ENTRETIEN
<b>M&amp;M GRAPHIC</b>		<b>752.32</b>	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	752.32	LOGO SOUS GLACE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>		<b>120 164.00</b>	
5513401000	PART. FINANCIERE- MUNICIPALITE	120 164.00	AJUSTEMENT DÉFICIT RÉEL 2022
<b>REGIE DES ALCOOLS, COURSES ET JEUX</b>		<b>939.00</b>	
270177499	PERMIS - BAR	939.00	FRAIS PERMIS ALCOOL 06-09-2023 AU 05-09-2024
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>1 521.12</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION-BATIMENT	1 521.12	NETTOYAGE PLUVIAL & SANITAIRE
<b>SOURCE OMEGA</b>		<b>353.84</b>	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	353.84	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>TERMINIX CANADA</b>		<b>330.61</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION-BATIMENT	330.61	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
<b>VISA DES JARDINS - ÉRIC VACHON</b>		<b>487.38</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION-BATIMENT	487.38	BATTERIES ÉCLAIRAGE D'URGENCE
<b>TOTAL</b>		<b>124 659.26</b>	

281-2023

### RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE – HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (RLD ARCHITECTES INC.)

ATTENDU la résolution numéro 155-2023;

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de payer à RLD Architectes inc. la somme de 4 903,68 \$, concernant le mandat d'étude d'avant-projet pour le réaménagement du centre culturel et sportif, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 368080 datée du 17 juillet 2023.

#### VOIRIE

### RÉFECTION RUE LAUZÉ

282-2023

### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 156-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à Les Excavations Ste-Croix inc. la somme de 268 133,41 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Lauzé selon la recommandation de SNC-Lavalin inc. datée du 14 juillet 2023.

### RÉFECTION RUE HAMEL

283-2023

### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 18 (GROUPE CONSEIL CHG INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 131-2018 et 122-2020;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de payer à la firme Groupe Conseil CHG inc. la somme de 13 203,73 \$ pour la surveillance des travaux concernant le projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 18033-20 datée du 08 juin 2023 et 18033-21 datée du 10 juillet 2023.

284-2023

### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 8 (9151-3010 QUÉBEC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 074-2022;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à 9151-3010 Québec inc. (Les Entreprises Delorme) la somme de 4 305,20 \$ relativement aux travaux de réfection de l'émissaire pluvial de la rue Hamel selon la recommandation de CHG Groupe Conseil datée du 18 juillet 2023.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

### FAUCHAGE DES ABORDS DES VOIES DE CIRCULATION

285-2023

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 052-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les travaux de fauchage des abords des voies de circulation et d'autoriser le paiement d'une somme de 23 467,55 \$ à 9292-4547 Québec inc. tel que plus amplement détaillée aux factures numéros 20230001 et 20230002 datées du 11 juillet 2023.

286-2023

#### CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – ANNÉE 2024

➤ 9292-4547 Québec inc. 23 467,55 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter l'offre de service reçue et d'accorder le contrat d'entreprise pour l'année 2024 à 9292-4547 Québec inc. pour le prix de 23 467,55 \$, incluant toutes taxes, soit 15 143 36 \$ pour les rangs municipaux et 8 324,19 \$ pour les routes 132 et 271, selon l'offre présentée.

### PONCEAU POINTE-PLATON

287-2023

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 198-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter les travaux de la réfection partielle du ponton de Pointe-Platon et d'autoriser le paiement d'une somme de 14 165,51 \$ à Les Excavations Ste-Croix inc. tel que plus amplement détaillée à la facture numéro 010353 datée du 21 juillet 2023.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### USINE D'EAU POTABLE

288-2023

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE)

ATTENDU la résolution 060-2023;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement de payer à la firme Stantec Experts-conseils ltée la somme de 3 103,30 \$ concernant l'étude comparative pour le projet de réfection du système de traitement actuel de l'usine d'eau potable de la municipalité, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1818402 datée du 17 juillet 2023.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 11 juillet 2023.

289-2023

#### DOSSIER M. FRANÇOIS RUEL ET MARIE-FRANCE VACHON, LOT 3 591 694

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de M. François Ruel et Mme Marie-France Vachon pour une dérogation mineure, lot 3 591 694, visant à régulariser la hauteur d'un cabanon existant qui est de 4,67 mètres alors que le règlement de zonage n°389-2007 spécifie à l'article 7.2.3.1 que : « la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal et ce, jusqu'à concurrence de 4 mètres dans la partie la plus élevée. »;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**ATTENDU QUE** la hauteur du cabanon n'excède pas celle du bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** la demande n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance des biens ou aux droits de propriété, par les propriétaires des immeubles voisins quant à la hauteur du cabanon;

**ATTENDU QUE** le cabanon est adossé à un secteur de forte pente;

**ATTENDU QUE** le cabanon a dû être rehaussé en raison d'accumulation d'eau au sol;

**ATTENDU QUE** la pente de toit du cabanon est plus abrupte pour des fins pratiques et esthétiques;

**ATTENDU QUE** la demande est faite de bonne foi;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 3 591 694.

290-2023

### **DOSSIER LA FERME DU PLATON INC., M. ÉTIENNE LAVOIE, LOT 6 414 288**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de La Ferme du Platon inc., M. Étienne Lavoie, pour une dérogation mineure, lot 6 414 288, visant à modifier le bâtiment agricole en cours de construction pour permettre que la façade du bâtiment ait une orientation de 27 degrés par rapport à la ligne de rue alors que le règlement de zonage n° 389-2007 stipule à l'article 6.1.6. : « que la façade de tout bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue. Une variante d'un maximum de 10 degrés est toutefois autorisée. »;

**ATTENDU QUE** cet article de règlement porte sur l'orientation de la façade (mur extérieur face à la rue) et non sur l'orientation du bâtiment dans son ensemble;

**ATTENDU QUE** l'octroi de la dérogation mineure éviterait d'ajouter un agrandissement en triangle en façade du bâtiment pour que la façade soit parallèle à la ligne de rue;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est à une distance considérable soit à plus de 300 mètres de la voie publique;

**ATTENDU QUE** la demande est faite de bonne foi;

Le conseil municipal prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lot 6 414 288.

### **RÈGLEMENT N° 687-2023 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÉGLEMENT DE ZONAGE »**

291-2023

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de mettre à jour le règlement de zonage pour corriger certaines lacunes réglementaires;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023, le projet de règlement numéro 687-2023 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 03<sup>e</sup> jour de juillet 2023, le second projet de règlement numéro 687-2023;

**ATTENDU QU'**aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mélanie Picard**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL** est ordonné et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 687-2023 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 687-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 687-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **RÈGLEMENT N° 689-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N° 358-2005**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 689-2023.

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été modifiés pour assurer une meilleure protection des immeubles d'intérêt patrimonial;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 358-2005 intitulé *Règlement décrétant certaines dispositions supplémentaires relatives à toute demande de permis de démolition d'immeubles conformément aux articles 495 et suivants du code municipal du Québec* n'intègre pas les derniers changements législatifs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit de maintenir un règlement de démolition permettant d'encadrer la démolition des immeubles d'intérêt patrimonial;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le 03<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023, le projet de règlement numéro 689-2023 qui ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 03<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 07<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023 sur le projet de règlement numéro 689-2023 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Marc-Olivier Habel**

**APPUYÉ PAR : Mélanie Picard**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 689-2023 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 689-2023 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 689-2023 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **VARIA**

##### **MRC DE LOTBINIÈRE**

##### **INTENTION À PARTICIPER À UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET DIAGNOSTICS CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIES DANS LA MRC DE LOTBINIÈRE**

292-2023

293-2023

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les orientations ministérielles en matière de sécurité incendie demande aux autorités régionales responsables de la planification de la sécurité incendie de faire abstraction des limites des municipalités locales afin de concevoir des modalités de prestation des services et d'intervention qui tiennent compte d'abord et avant tout, des risques à couvrir plutôt que de l'unité ou du service qui en assumera la couverture;

**ATTENDU QUE** selon ces mêmes orientations, cette optimisation pourrait passer par une affectation optimale du personnel et des équipements pour des fins susceptibles de contribuer à l'amélioration du niveau de protection de la population;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Agapit, Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Notre-Dame-Du-Sacré-Coeur-d'Issoudun, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix et Val-Alain désirent participer à une étude de faisabilité et diagnostics concernant des regroupements potentiels au niveau administratif et/ou structurel des services incendies dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QU'**il serait important d'inclure à cette étude le dossier de la sécurité civile;

**ATTENDU QUE** cette initiative résulte d'une discussion tenue le 28 juin 2023 à Laurier-Station lors du forum des maires et de la rencontre, le jour même, du comité de sécurité incendie tenue à Laurier-Station;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du cahier de charge préliminaire qui permettra à la MRC de Lotbinière de recevoir des propositions pour la réalisation de cette étude;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Sainte-Croix s'engage à participer à l'étude de faisabilité et diagnostics concernant des regroupements potentiels des services incendies et de sécurité civile dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts. Dans le ce cas présent, la partie des coûts du milieu est assumée par la quote-part incendie;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Lotbinière responsable du projet.

294-2023

### **DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE POUR NÉGOCIER ET SIGNER L'ENTENTE-CADRE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) INTENTION DE DÉLÉGATION**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles*, lequel est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

**ATTENDU QUE** le 24 octobre 2022, RECYC-QUÉBEC a confié à Éco Entreprises Québec (ÉEQ) le rôle d'organisme de gestion désigné de cette modernisation;

**ATTENDU QUE** conformément au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport se terminant le ou avant le 31 décembre 2024 ou réalisant la collecte et le transport des matières recyclables en régie interne, de conclure une entente avec ÉEQ au plus tard le 7 septembre 2023;

**ATTENDU QUE** conformément au *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles*, il est demandé aux organismes municipaux et à ÉEQ d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion d'ententes avec des MRC ou des regroupements de municipalités possédant une masse critique;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière, ses dix-huit (18) municipalités et les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Parisville, de Fortierville, de Sainte-Françoise et de Villeroy (ci-après les cinq (5) municipalités hors territoire de la MRC), ont déjà plusieurs ententes de regroupement pour certains services en gestion de matières résiduelles (exploitation du LET, réalisation du PGMR, etc.);

**ATTENDU QUE** les opérations de services de collecte et de transport des matières recyclables ont été délégués par les dix-huit (18) municipalités de la MRC et les cinq (5) municipalités hors territoire de la MRC à trois (3) regroupements municipaux différents;

**ATTENDU QUE** les dix-huit (18) municipalités de la MRC et les cinq (5) municipalités hors territoire de la MRC ont conservé leur compétence au niveau de la gestion des matières recyclables;

**ATTENDU QUE** la MRC a mandaté la firme Stratzer afin de réaliser une étude visant un éventuel regroupement au niveau des diverses collectes de matières résiduelles. Lors d'une présentation de la firme au Forum des maires du 28 juin, les 23 municipalités ont manifesté leur intention de se regrouper, dans un premier temps, pour négocier et signer une entente-cadre avec ÉEQ concernant la gestion des matières recyclables, même si d'autres avenues seront éventuellement étudiées lors de l'analyse de Stratzer. D'autres phases ultérieures de regroupement sont aussi possibles;

**ATTENDU QU'ÉEQ** a été contacté afin d'évaluer sa volonté à discuter avec les parties prenantes du territoire en vue de signer l'entente-cadre et d'adopter un calendrier d'exécution flexible connaissant la réalité en gestion des matières résiduelles du territoire des 23 municipalités intéressées. Des validations légales sont également en cours chez ÉEQ pour mieux orienter les organisations municipales dans leurs démarches de regroupement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement :

**DE NOMMER** la MRC représentante du regroupement des 23 municipalités lors des négociations avec ÉEQ en l'autorisant à signer l'entente-cadre au nom du groupe;

**QUE** des travaux sont encore requis pour valider et régulariser les transferts de compétence des 23 municipalités concernées vers la MRC;

**QUE** la MRC attende le retour d'ÉEQ sur les validations concernant les relations avec les organismes municipaux et la signature d'ententes;

**D'AUTORISER** la MRC à poursuivre les démarches nécessaires afin de concrétiser ce regroupement, que ce soit via la création d'une nouvelle entente intermunicipale entre les 23 municipalités concernées et la MRC ou l'amendement d'une entente existante;

**QU'**au moment opportun, les municipalités délègueront leur compétence selon les orientations proposées par la MRC afin de permettre la négociation et la signature de l'entente-cadre d'ÉEQ;

**QU'**au moment opportun et selon les validations légales, les municipalités délègueront leur compétence de service de collecte et de transport des matières recyclables;

**DE** transmettre un exemplaire de la présente résolution aux 23 municipalités concernées

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE

#### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

295-2023

**ATTENDU** des corrections apportées au compte budgétaire concernant le service à la clientèle;

**ATTENDU** le rapport d'approbation du budget 2023 de la Société d'habitation du Québec daté du 08 juin 2023;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 3 214 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 3 214 \$ lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q. et 10 % par la municipalité, soit 322 \$.

### MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION

296-2023

#### DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX À LA DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR / AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE RÉCRÉATIF DE LAURIER- STATION

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Laurier-Station souhaite présenter une demande pour son projet d'agrandissement du Complexe récréatif, incluant la réfection de la piscine intérieure, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**ATTENDU QUE** le Complexe récréatif de Laurier-Station offre la seule piscine publique intérieure présente sur le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** les citoyens de l'ensemble des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière ont accès à cette infrastructure sportive, notamment les jeunes familles et les aînés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix souhaite manifester son appui au projet d'agrandissement du Complexe récréatif de la Municipalité de Laurier-Station, afin que celle-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Sophie Côté, et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix appuie la demande de la Municipalité de Laurier-Station pour son projet d'agrandissement du Complexe récréatif au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix transmette cette résolution à la Municipalité de Laurier-Station.

### URLS – CHAUDIÈRE-APPALACHES

297-2023

#### DEMANDE D'APPUI FINANCIER

**ATTENDU** la demande de l'Unité Régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS) concernant un appui financier pour une jeune athlète de la municipalité qui participent à la 57<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches;

**ATTENDU QUE** cette athlète doit payer un coût pour participer à ces jeux;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire contribuer à la réussite et au développement des jeunes dans les activités sportives;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement de payer à l'URSL Chaudière-Appalaches la somme de 100 \$ pour cette athlète de la municipalité qui participe aux Jeux du Québec.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES SUR FACEBOOK

- Information concernant l'étude de faisabilité de l'église.
- Information concernant l'espace des jeux de pétanque.
- Information concernant les travaux de réfection du Ministère des Transports du Québec.
- Information concernant le projet d'aménagement du parc des éoliennes.
- Information concernant l'achat de l'immeuble du lot 3 592 163.
- Information concernant le lettrage du nouveau camion.
- Information concernant le partage municipal des ressources d'urbanisme.
- Information concernant la mise en lumière de l'église de Sainte-Croix.
- Information concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AOÛT 2023**

298-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 15 heures.

\_\_\_\_\_  
Stéphane Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Couture, directrice générale  
adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.